

**SÉANCE ORDINAIRE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION DU 12 MARS 2012**

À cette séance ordinaire et assemblée publique de consultation tenue le 12^{ième} jour de mars 2012 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle Duchesneau DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Martin Denis et Louis-Philippe Douville tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Messieurs les conseillers Yan Laganière et Michel Trottier sont absents.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2012-03-12-051

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point « Appui à la Fabrique de St-Casimir » et en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2012-03-12-052

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 FÉVRIER 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
23 FÉVRIER 2012**

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012 et de la séance extraordinaire du 23 février 2012 soient acceptés tel que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 13 et 23 février 2012.

2012-03-12-053

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 mars 2012 au montant de 170 544.50\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2012

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	15 435.71\$
2	Telus	1 265.59\$
3	Telus Mobilité	42.17\$
4	Xittel (Internet)	91.93\$
5	Shaw Direct (coupole quilles) Loisirs	32.13\$
6	Salaires nets des Élus, Février	2 387.38\$
7	Salaires nets des Employés, Février	17 937.60\$
8	Salaires nets des Pompiers, Février	2 029.96\$
9	REER, Février	1 582.66\$
10	Ministère du Revenu, remise	7 456.26\$
11	Receveur Général du Canada, remise	2 962.20\$
12	Réseau Mobilité, fréquence incendie	41.05\$
13	Garage Conrad Audet, remb. 2 bons d'achat Noël, Embellissement	50.00\$
14	Isabelle Lavallée, remb. inscription cours Multifit, Loisirs	70.00\$
15	Co-Op Univert, huile chauffage, caserne, Incendie :626.80\$ payé 13-02-2012 Huile chauffage garage : Mun. : 681.69 payé 13-2-12 Huile chauffage garage : Mun. : 1477.18, caserne :885.07\$ Mun. : 1477.18, Loisirs : 11.48, Incendie :15.76	= 1 308.49\$ 3 866.67\$
16	Co-Op Univert, Succ. St-Casimir, remb. bon d'achat Noël, Embellissement	25.00\$
17	Canadien National, entretien signaux, Janvier	514.86\$
18	ADMQ, inscription M. Savard, formation 20 mars	298.94\$
19	Croix Bleue, ass. groupe 1 au 31 mars	2 316.23\$
20	Serge Rivard, aide financière Volley Fest rés : 2012-02-13-043 : 200.00\$	300.00\$

	Remboursement de la demande au Soutien à l'action bénévole : 100.00\$ (Revenus : 100.00\$ Subvention)	
21	Entreprises Céréalières DBY Inc. contrat enlèvement neige 3 ^{ième} vers.	27 134.10\$
22	Club Gymnastique Gymnatech, cours yoga 6 au 27 février, Loisirs	300.00\$
23	Julie-Anne Perreault, cours Zumba et Multifit 31 janvier au 5 avril, 1 ^{er} vers, Loisirs	1 760.00\$
24	Pauline Chamberland, cours yoga, 23 janv. au 2 avril, 1 ^{er} vers., Loisirs	590.00\$
25	CWA Ltée, réparation pompe usée	5 854.07\$
26	Postes Canada : feuillet semaine de relâche : 83.56\$ Loisirs Règlementation sur le stationnement : 83.55\$ Avis public Règlement d'emprunt Rue des Moissons : 83.55\$ Communiqué Règlement d'emprunt Rue des Moissons : 83.55\$ Éclaireur Mars : 88.37\$	422.58\$
27	Sports Plus St-Casimir, pièces pour motoneige, Loisirs	45.06\$
28	Julien Auto St-Casimir, pièces pour motoneige, Loisirs	20.70\$
29	Marché Alain Thibault, Mun. : 26.33, Loisirs :595.38	621.71\$
30	Richard Équipement, papeterie et imprimante	634.79\$
31	Alain Thibault, remb. act. ext. cours musique Mickaël, Loisirs	30.00\$
32	Amélie Gignac, remb. act. ext. cours musique Marily, Loisirs	30.00\$
33	Services Andrée Gosselin, formation transfert des prévisions budgétaires au MAMROT	120.72\$
34	Imprimerie Germain, papeterie	494.39\$
35	Éditions Yvon Blais, renouvellement mise à jour législation complémentaire 1 an	604.80\$
36	GL Entrep. Électricien, réparation lumières de rues	130.41\$
37	ULS de la Cap. Nationale, frais annuel Parc-o-mètre, Loisirs	12.57\$
38	Biolab, analyses d'eau	883.93\$
39	Soc. Ass. Automobile, immatriculation Dodge 93	623.15\$
40	OMH, déficit 1 ^{er} vers.	1 280.25\$
41	Mun. St-Thuribe, décompte travaux d'aqueduc	10 039.93\$
42	Ville Donnacona, quote-part 2012 cours municipale	635.13\$
43	Receveur Général du Canada, renouv. licence Mun. : 147.00, Incendie :885.00	1 032.00\$
44	Centre mécanique AGH, entretien véhicules, incendie	30.91\$
45	Environnement MCM Inc.,honor. professionnels mesures de boues	1 488.93\$

46	Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats, honor. professionnels	241.62\$
47	PG papeterie, comptes de taxes	342.80\$
48	Librairie Laliberté, achat volumes	1 681.52\$
49	La Campagne Animée, Stéphanie Marineau, activité 16, 17 février, Loisirs	269.20\$
50	Entreprises St-Ubalde, bris aqueduc 31-12-2011, 3 février et 22 février	1 471.83\$
51	Société Nationale chimique, dégraisseur assainiss.	356.65\$
52	René Savard, frais déplacements déc. janvier	107.20\$
53	Albert Tessier, entretien trottoirs et transport neige	863.37\$
54	Distribution Robert, sel à glace Centre Paroissial. Loisirs	43.58\$
55	Emco, pièces pour réseau d'aqueduc	640.83\$
56	Garage Conrad Audet, essence	214.53\$
57	Promutuel Assurances, Mun. : 23071.32\$ Loisirs : 6464.91\$, Incendie : 5426.50\$	34 962.73\$
58	Augustin Perron Enr. toile pour camion	189.70\$
59	Ginove, modification trailer	397.15\$
60	Commission Scolaire de Portneuf, quote-part 2012 réfection piscine (Revenus : pacte rural 6805.20\$)	6 805.20\$
61	Pharmacie St-Casimir, march. Gîte, Loisirs	8.67\$
62	Marilou Chantal, frais déplacements : 84.80\$ Remb. fact. march. Gîte : 42.06\$, Loisirs	126.86\$
63	John Meunier, produits aqueduc	392.82\$
64	BPR Ingénieurs- Honor. profess. programmation de travaux programme taxes sur l'essence	1 437.19\$
65	Garage Pierre Tessier, réparation Dodge gris, freins	1 122.64\$
66	SAAQ, immatriculations Mun. : 1061.30\$, Incendie : 2 032.35\$	3 093.65\$
67	Godin Station-Service, essence Mun. : 612.07\$, Loisirs : 281.73\$, Incendie : 46.00\$	939.80\$

TOTAL DU MOIS : 170 544.50\$

Municipalité :	143 940.36\$
Loisirs :	13 697.39\$
Incendie :	12 831.75\$
Comité d'embel.	75.00\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour de mars 2012.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Madame Danielle D. DuSablou nous entretient de la promotion de l'achat local, de la démarche en cours au niveau du regroupement des fabriques, de l'inauguration de la salle Michel Matte à l'Auberge du Couvent, du budget discrétionnaire du député et de la réalisation d'un tournage dans la municipalité au cours des derniers jours.

Monsieur Martin Denis exprime ses remerciements envers Mme Marilou Chantal pour l'organisation de l'activité de financement au Gîte de l'Écureuil. Par ailleurs, il rappelle que la municipalité est actuellement à la recherche de personnes intéressées à siéger sur le comité d'élaboration de la politique familiale municipale.

Madame Stéphanie Dusablou nous informe de la tenue récemment de l'assemblée générale annuelle du Ciné-Centre et de l'ouverture de celui-ci le 20 avril prochain. Par la suite, elle nous entretient des bourses d'études mises en place par le député de Portneuf, M. Michel Matte.

Monsieur Louis-Philippe Douville nous indique qu'il a participé à une réunion avec les membres de la fabrique relativement à l'utilisation des terrains du cimetière en tant que piste de motoneige.

Monsieur Dominic Tessier Perry indique aux élus qu'une rencontre avec le préfet de la MRC aura lieu mercredi le 14 mars à 19h30. Par ailleurs, il nous informe que la RRGMRP a enregistré un surplus de 670 000\$ au cours du dernier exercice financier. Par la suite, il dresse un état de la situation relativement au réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne.

2012-03-12-054

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2012-03-12-055

RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN PRÉAU PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 400 000\$ ET UN EMPRUNT REMBOURSABLE EN VINGT ANS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à ce règlement fut présenté lors de la réunion ordinaire du 11 avril 2011;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite à ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETIRER le projet de Règlement pour la construction d'un préau prévoyant une dépense de 400 000\$ et un emprunt remboursable en vingt ans.

ADOPTÉE

2012-03-12-056

ADOPTION DU RÈGLEMENT 114-2011 DÉCRÉTANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement 113-2011 concernant l'instauration d'un programme de Rénovation Québec visant la bonification d'un projet d'AccèsLogis Québec ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la contribution de la Société d'habitation du Québec sera de l'ordre de 95 000 \$ payable sur une période de quinze (15) ans et que la Municipalité entend aussi contribuer pour une somme de 95 000 \$ déjà prévue dans son règlement no 107-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt aux fins de financer la contribution de la Société d'habitation du Québec dans le cadre d'un programme de Rénovation Québec visant la bonification d'un projet d'AccèsLogis Québec pour une contribution totale de 190 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 95 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de 95 000 \$ de la Municipalité sera puisée à même son fonds général non autrement approprié ;

CONSIDÉRANT QUE le solde de 95 000 \$ fera l'objet d'un emprunt remboursable sur une période de quinze (15) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement prévoit un emprunt qui sera remboursé à 100% à même la contribution de la Société d'habitation du Québec et qu'en conséquence, le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours civils avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil du 12 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'il est résolu que le Règlement 114-2011 décrétant une dépense de 190 000 \$ et un emprunt de 95 000 \$ soit adopté et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit:

ARTICLE 1 DÉPENSE

Le conseil décrète une dépense de 190 000 \$ pour la mise en œuvre du Règlement 113-2011 concernant l'instauration d'un programme de Rénovation Québec visant la bonification d'un projet d'AccèsLogis Québec ;

ARTICLE 2 APPROPRIATION AU FONDS GÉNÉRAL

Le conseil approprie un montant de 95 000 \$ à même le surplus accumulé non autrement approprié pour acquitter en partie la dépense prévue au présent règlement. Cette appropriation est déjà incluse au montant de 500 000 \$ indiqué au Règlement 107-2011 ;

ARTICLE 3 EMPRUNT

Afin de solder le montant de la dépense, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 95 000 \$, d'un terme de quinze (15) ans.

ARTICLE 4 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte toute contribution ou subvention versée pour le paiement de la dépense décrétée par le présent règlement à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, notamment la contribution de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Rénovation Québec au montant de 95 000 \$, laquelle sera effectuée sur une période de quinze (15) ans à raison de 1/15 du capital auquel seront ajoutés les intérêts calculés selon le mode convenu dans l'Entente de gestion dont un exemplaire est joint au présent règlement en Annexe A.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 115-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 045-2004 ET VISANT À ASSURER LA
CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333
MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF**

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et explique le contenu du présent projet de règlement soumis à la consultation.

Monsieur le maire invite par la suite les personnes de l'assistance intéressées par le projet à apporter leurs observations et commentaires sur le dossier.

2012-03-12-057

ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 045-2004 ET VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à ce règlement a été donné lors de la séance du 9 janvier 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de consultation a été émis le 14 février 2012 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 115-2012 modifiant le Règlement de lotissement numéro 045-2004 et visant à assurer la concordance avec le Règlement numéro 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf soit adopté.

Ce règlement est tout au long reproduit au livre des Règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2012-03-12-058

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT AU MONTANT DE 378 800\$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc., pour son emprunt du 21 mars 2012 au montant de 378 800 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 161 et 101-2010, au prix de 98,41600 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

22 500\$	1,75000%	21 mars 2013
23 300\$	2,00000%	21 mars 2014
23 900\$	2,35000%	21 mars 2015
24 600\$	2,50000%	21 mars 2016
284 500\$	2,70000%	21 mars 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

2012-03-12-059

EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 378 800\$

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Casimir souhaite emprunter par billet un montant total de 378 800\$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
161	170 200\$
101-2010	208 600\$

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 378 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 161 et 101-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 21 mars 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2013	22 500\$
2014	23 300\$
2015	23 900\$
2016	24 600\$
2017	25 400\$ (à payer en 2017)
2017	259 100\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Casimir émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 161 et 101-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2012-03-12-060

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES
À VOTER EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2012**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, dépose au conseil le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du Règlement numéro 118-2012 décrétant des travaux pour l'ouverture et la confection de la rue des Moissons et de son raccordement aux services d'aqueduc et d'égout, prévoyant également une dépense de 655 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 400 000\$ remboursable en 15 ans.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir accepte le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du Règlement numéro 118-2012.

ADOPTÉE

2012-03-12-061

PRIX DES TERRAINS DE LA RUE DES MOISSONS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il faut revoir le prix de vente des terrains de la rue des Moissons afin de refléter davantage le prix du marché;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le prix de vente des terrains de la rue des Moissons soit établi à 2.25\$ du pied carré à compter du 12 mars 2012;

DE procéder à une révision du prix au pied carré en décembre 2012.

ADOPTÉE

2012-03-12-062

**ÉCHANGE DE TERRAIN / FERME PALOMA / MANDAT À
L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la construction de la route Guilbault il fut convenu de procéder à un échange de terrain avec les propriétaires de la Ferme Paloma;

CONSIDÉRANT que cette transaction visera une partie de l'ancienne emprise de la route des Grondines (lot 4 836 274) à partir de la limite sud du lot 3 928 579 et ce, en direction sud;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'UN mandat de gré à gré soit octroyé à M. Maurice Champagne, arpenteur-géomètre et à M. Joscelyn Bélanger, notaire afin de procéder à la description et à l'enregistrement de cette transaction;

QUE le conseil municipal accepte de défrayer l'ensemble des coûts reliés à cette transaction;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté».

ADOPTÉE

2012-03-12-063

DEMANDE À LA CPTAQ / CONTRE-PLAQUÉ ST-CASIMIR / FERME PALOMA

CONSIDÉRANT que la compagnie Contre-Plaqué St-Casimir s'adresse à la municipalité afin qu'elle puisse appuyer sa demande auprès de la CPTAQ pour une aliénation du lot 4 836 271;

CONSIDÉRANT que le terrain visé se situe dans une affectation agricole dynamique;

CONSIDÉRANT que le fait d'appuyer cette demande n'affectera aucunement les activités agricoles actuelles et futures de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir appui la demande de la compagnie Contre-Plaqué St-Casimir auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

D'INDIQUER à cette Commission que cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité.

ADOPTÉE

2012-03-12-064

PROCÉDURE D'ENTRÉE EN ESPACES CLOS

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans le programme de prévention 2012 de la municipalité l'élaboration d'une procédure écrite d'entrée en espace clos;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la Société Mutuelle de Prévention au montant de 3 800\$ plus taxes pour l'élaboration d'une procédure d'entrée en espaces clos incluant la formation des employés.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté».

ADOPTÉE

2012-03-12-065

FORMATION DE SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le certificat de secouriste de la coordonnatrice aux loisirs, Mme Marilou Chantal, viendra à échéance en juin 2012;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir autorise Mme Marilou Chantal à suivre la formation qui lui permettra de maintenir son accréditation de secouriste.

ADOPTÉE

2012-03-12-066

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective des employés arrivait à échéance le 1^{er} mars 2012;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat d'assurance collective des employés soit renouvelé auprès de la compagnie Croix Bleue au montant de 30 916.92\$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} mars 2012 au 1^{er} mars 2013.

QUE M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2012-03-12-067

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AFIN D'EN RENFORCER LE RESPECT

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXPRIMER l'objection de la municipalité de St-Casimir à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

2012-03-12-068

ACHAT D'ARBRES POUR LE FFPE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent encore cette année participer à la plantation d'arbres dans le cadre des activités du FFPE;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir procède à l'achat d'arbres pour un montant de 300.00\$ avant taxes.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 62100 345 « Promotion industrielle et touristique ».

ADOPTÉE

2012-03-12-069

COMITÉ JEUNESSE DE PORTNEUF / OFFRE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis de soutenir cet organisme dans la présentation de « Portneuf en Spectacle » 2012;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir octroie au Comité jeunesse de Portneuf une somme de 100.00\$ pour la tenue de « Portneuf en Spectacle » 2012.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OSBL ».

ADOPTÉE

2012-03-12-070

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SIMB@ / MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des CRSBP du Québec a été mandaté par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour déployer le programme *Simb@* (*Système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée*) sur le territoire québécois;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE déposer une demande d'aide financière auprès du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc., pour procéder à la mise à niveau des équipements informatiques rattachés au système intégré de gestion de bibliothèque Symphony et du logiciel de prêt entre bibliothèques VDX;

DE mandater le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour l'acquisition des équipements visant à optimiser le système intégré de gestion de bibliothèque Symphony, incluant le prêt entre bibliothèques VDX, selon les spécifications techniques déterminées par le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.;

DE recevoir une subvention du programme *Simb@* représentant 50% des coûts admissibles;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer la convention à intervenir entre la municipalité et le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

ADOPTÉE

2012-03-12-071

REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CASIMIR AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT qu'à la suite du départ de M. René Genest il est de mise de nommer un nouveau représentant de la municipalité auprès du Réseau Biblio;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Madame la conseillère Stéphanie Dusablon agisse dorénavant à titre de représentante de la municipalité de St-Casimir auprès du Réseau Biblio.

ADOPTÉE

2012-03-12-072

ADHÉSION À L'ORGANISME ARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à devenir membre de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir accepte de défrayer une cotisation annuelle de 25.00\$ pour devenir membre de l'organisme l'Arc-en-ciel.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OSBL ».

ADOPTÉE

2012-03-12-073

DEMANDE DE COMMANDITE / CORPS DE CADETS 2896 ST-MARC

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à soutenir cet organisme dans la réalisation d'un journal souvenir soulignant le 40^e anniversaire de sa fondation;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir accepte de défrayer une somme de 60.00\$ pour l'achat d'une demi-page de publicité;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OSBL ».

ADOPTÉE

2012-03-12-074

DEMANDE DE FORMATION POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis de permettre à l'inspecteur municipal, M. Michel Ross, de suivre la formation intitulée « Méthodologie et techniques d'inspection des bâtiments »;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir alloue à M. Michel Ross un montant de 500.00\$ afin qu'il puisse suivre ladite formation conditionnellement à ce que les documents remis lors de celle-ci demeurent à la municipalité.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 61000 454 « Formation ».

ADOPTÉE

2012-03-12-075

APPUI À LA FABRIQUE DE ST-CASIMIR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de fusion des paroisses de la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent joindre leur voix aux énoncés formulés par la Fabrique de St-Casimir sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir donne son appui à la Fabrique de St-Casimir dans le cadre de son scénario de redécoupage du territoire dans le but de maintenir trois paroisses dans la région de Portneuf.

ADOPTÉE

DIVERS

- a) Rencontre avec le responsable de la Sûreté du Québec

Mme Danielle D. DuSablon résume la rencontre que les membres du conseil ont eue récemment avec le Sergent Éric Filion de la Sûreté du Québec. À cet effet, il est convenu de produire un texte pour la prochaine édition de L'Éclaireur pour informer les personnes âgées qu'ils peuvent communiquer avec la municipalité en cas de situation problématique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

M. Claude Roch s'enquière, d'une part, des raisons pour lesquelles le règlement de taxation actuellement en vigueur ne tient plus compte des animaux de boucherie pour établir la taxe d'aqueduc et, d'autres parts, de la taxation sur les ordures ménagères. M. Dominic Tessier Perry l'informe que le conseil a été saisi de la question. À cet effet, monsieur le maire suggère

de mettre en place un comité UPA/MAPAQ/élus municipaux de St-Casimir pour se pencher sur le sujet.

Par la suite, un échange a lieu avec les personnes présentes relativement au projet de la rue des Moissons. Les questions portent essentiellement sur les coûts reliés aux travaux.

2012-03-12-076

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Madame la conseillère Danielle D. DuSablou à 22h30.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire